PORTAIL DE L'EMPLOI TERRITORIAL
Référentiel des métiers et cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Fiche Filière — Sportive

Domaines : Activités physiques et sportives | Gestion des équipements sportifs | Animation sportive

CADRES D'EMPLOIS PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES PRINCIPAUX	NIVEAU DE RECRUTEMENT
A	**Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (APS)**	Conseiller APS, Conseiller principal APS	Bac+3 *(concours)*
B	**Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives**	Éducateur APS, Éducateur principal APS de 2e et 1re classe	Bac *(concours)*
C	**Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives**	Opérateur APS, Opérateur principal APS	Sans condition de diplôme *(concours)*

SPÉCIFICITÉS & EXIGENCES DE LA FILIÈRE

- **Qualifications réglementaires :** Les éducateurs territoriaux des APS doivent être titulaires du Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) ou d'un diplôme équivalent pour certaines spécialités.
- **Missions de direction :** Les conseillers territoriaux des APS assurent la conception, la coordination et la direction des politiques sportives territoriales.

MISSIONS TYPES

- Enseignement et animation des activités physiques et sportives
- Gestion et entretien des équipements sportifs (stades, piscines, gymnases)
- Organisation de manifestations sportives
- Développement des politiques sportives territoriales

CADRE JURIDIQUE

Articles L411-1 et suiv. du CGFP
Organisation en cadres d'emplois et catégories.

Article L411-2 du CGFP
Répartition en catégories A, B et C.

Article L415-1 du CGFP
Compétence exclusive de l'autorité territoriale pour les nominations.

Décrets d'application
Statuts particuliers des conseillers, éducateurs et opérateurs territoriaux des APS.